

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 08 juillet 2024 à 19h00 à la salle Alphonse-Simard du Centre communautaire de Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité formant quorum sous la présidence de Monsieur Andrew Turcotte, maire.

PRÉSENTS : MONSIEUR ANDREW TURCOTTE, MAIRE
MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE
MONSIEUR VINCENT NOËL-BOIVIN, CONSEILLER
MADAME JOHANNE DESCHÊNES, CONSEILLER
MONSIEUR JEAN-SÉBASTIEN LEFRANÇOIS, CONSEILLER

ABSENTS : MADAME CHRISTINE PELLETIER, CONSEILLÈRE
MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

Le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, est également présent et agit à titre de secrétaire.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-01

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de l'ordre du jour transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l'ordre du jour tout en maintenant l'item *divers* ouvert.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-02

ADOPTION-PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 03 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 juin 2024 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 03 juin 2024 tel que rédigé.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-03

ADOPTION-LISTE DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 30 JUIN 2024

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 30 juin 2024 transmis par le directeur général et greffier-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-quatre-vingt-neuf-mille-neuf-cent-soixante-dix-sept-dollars et sept-cents (189,977.07\$) de déboursés et de dix-sept-mille-sept-cent-soixante-dix-neuf-dollars et quatre-vingt-quatre-cents (17,779.84\$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d'administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de deux-cent-sept-mille-sept-cent-cinquante-six-dollars et quatre-vingt-onze-cents (207,756.91\$).

Certificat de disponibilité de crédits

Je, soussigné, Yves Chassé, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité certifie conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER

Il n'y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-04

ENTENTE DE FINANCEMENT VISANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION CÔTIÈRES LE LONG DU BOULEVARD PERRON À SAINTE-FÉLICITÉ-1,000,000\$

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 25 juin 2024, Monsieur Pascal Chouinard, directeur général du Ministère de la Sécurité publique du Québec informe la municipalité que comme déterminé dans l'entente de financement visant la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du Boulevard Perron à Sainte-Félicité un versement d'un montant de 1,000,000.00\$ sera acheminé directement par chèque;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier confirme la réception du chèque d'un montant de 1,000,000.00\$ suivant l'adjudication d'un contrat;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du dépôt du courriel du 25 juin 2024 de Monsieur Pascal Chouinard, directeur général du Ministère de la Sécurité publique du Québec, confirmant un versement d'un montant de 1,000,000.00\$ suivant l'adjudication d'un contrat comme déterminé dans l'entente de financement visant la réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du Boulevard Perron à Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-05

PLACEMENT D'UN MONTANT DE 1,000,000.00\$-CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE-PROJET DE RÉALISATION DE TRAVAUX D'ATTÉNUATION DES RISQUES LIÉS À L'ÉROSION ET À LA SUBMERSION CÔTIÈRES LE LONG DU BOULEVARD PERRON À SAINTE-FÉLICITÉ

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du projet de réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du Boulevard Perron, le Ministère de la Sécurité publique du Québec suite à l'adjudication d'un contrat, a transmis un chèque d'un montant de 1,000,000.00\$ à la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire un placement du montant de 1,000,000.00\$ auprès de la Caisse Desjardins de La Matanie;

Placement rachetable après 30 jours, durée 364 jours, taux fixe

Durée	Taux	Montant investi	Intérêts annuels	Jours
1 an	3,85%	1,000,000.00\$	35,800.00\$	364

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le placement d'un montant de 1,000,000.00\$ auprès de la Caisse Desjardins de La Matanie pour le projet de réalisation de travaux d'atténuation des risques liés à l'érosion et à la submersion côtières le long du Boulevard Perron à Sainte-Félicité.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-06

ADJUDICATION DE CONTRAT-FAUCHAGE LE LONG DES ROUTES MUNICIPALES-SAISON ESTIVALE 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux de fauchage le long des routes municipales pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QU'un appel de soumission a été fait de gré à gré par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'une seule soumission a été reçue, soit :

- Monsieur Denis Savard : 800.00\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger le contrat à Monsieur Denis Savard au montant de 800.00\$, taxes incluses, pour les travaux de fauchage le long des routes municipales pour la saison estivale 2024;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-07

AUTORISATION DE SIGNATURE-PROTOCOLE D'ENTENTE RELATIF À L'OCTROI À LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ PAR LE MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU SOUS-VOLET 1.2 DU PROGRAMME D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES D'EAU (PRIMEAU)-DOSSIER # 514687-MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit conclure un protocole d'entente (dossier # 514687) relatif à l'octroi par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le projet de la mise aux normes des installations d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des droits et des obligations relatifs aux travaux subventionnés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le maire, Monsieur Andrew Turcotte, à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité un protocole d'entente relatif à l'octroi à la municipalité par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation d'une aide financière dans le cadre du sous-volet 1.2 du programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) pour le projet de mise aux normes des installations d'eau potable.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-08

APPROBATION-RECOMMANDATION DE PAIEMENT #10-ENTREPRENEUR TEREXCAVATION GRANT INC. DANS LE CADRE DU PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'EAU POTABLE-228,586.09\$

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 04 juillet 2024, Monsieur Gabriel Dumont, CPI de la firme Stantec Experts-conseils Ltée, que pour faire suite à l'analyse de la demande de paiement no. 10 fournie par l'entrepreneur Terexcavation Grant inc. dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable, qu'il recommande le paiement d'un montant de 228,586.09\$, incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10%;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité autorise le paiement à Terexcavation Grant Inc., suite à la recommandation de paiement numéro 10 d'un montant de deux-cent-vingt-huit-mille-cinq-cent-quatre-vingt-six-dollars et neuf-cents (228,586.09\$) incluant les taxes et la retenue contractuelle de 10% dans le cadre du projet de construction d'une nouvelle usine d'eau potable et ce, à même l'emprunt temporaire du Règlement d'emprunt numéro 140.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-09

DEMANDE D'APPUI-PROJET DE RUCHE D'ART EN MILIEU RURAL-COSSOSS DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT la demande d'appui en date du 10 juin 2024 de Madame Carolanne Bouchard, agente de concertation de Cosmoss de La Matanie pour le projet de Ruche d'art en milieu rural;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la mission du projet de Ruche d'art en milieu rural;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité appui le projet de Ruche d'art en milieu rural de La Cosmoss La Matanie.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-10

DEMANDE D'ACQUISITION DE PARCELLE DE TERRAIN (LOT : 3169425) DU CADASTRE DU QUÉBEC-MONSIEUR FRANCIS OUELLET

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une demande formulée par Monsieur Francis Ouellet qui désire faire l'acquisition d'une parcelle de terrain (Lot : 3169425) du Cadastre du Québec, propriété de la Municipalité de Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT QUE le demandeur est propriétaire du lot voisin;

CONSIDÉRANT QUE la superficie visée est de 348.400 mètres carrés et l'évaluation du terrain est de 100.00\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de vendre à Monsieur Francis Ouellet la parcelle de terrain localisée sur le lot # 3169425 du Cadastre du Québec d'une superficie de 348.400 mètres carrés pour un montant de 100.00\$;

QUE l'acquéreur s'engage à payer tous les frais d'arpenteur et les frais d'acte notarié;

QUE le maire, Monsieur Andrew Turcotte, et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Félicité l'acte notarié.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-11
OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR)-VOLET 4 POUR LE PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ISABELLE-BOULAY-58,099\$

CONSIDÉRANT QUE dans un courriel du 27 juin 2024, Monsieur Olivier Banville, directeur général et greffier-trésorier de la MRC de La Matanie informe la municipalité qu'une aide financière d'un montant de 58,099.00\$ sera allouée pour la réalisation du projet : Aménagement du Parc Isabelle-Boulay (Phase 1), projet présenté par la responsable, Madame Johanne Dion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE prendre acte de fait du courriel du 27 juin 2024 de Monsieur Olivier Banville confirmant une aide financière d'un montant 58,099.00\$ pour la réalisation du projet : Aménagement du Parc Isabelle-Boulay (Phase 1).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-12
DEMANDE D'UTILISATION DES TOILETTES CHIMIQUES-MADAME PASCALE POITRAS-ÉVÈNEMENT MARATHON BOUGE POUR TA SANTÉ

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d'une demande formulée par Madame Pascale Poitras pour l'utilisation des toilettes chimiques pour l'évènement Marathon bouge ta santé qui se tiendra le 21 septembre 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité prête gratuitement à Madame Pascal Poitras, les toilettes chimiques pour l'évènement marathon bouge ta santé qui se tiendra le 21 septembre 2024;

QUE Madame Pascal Poitras s'engage à faire le transport et le nettoyage des toilettes chimiques.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-13
ADJUDICATION DE MANDAT AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER POUR LA GESTION ET L'ADMINISTRATION DU CAMP DE JOUR 2024

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenait à ce qu'il y ait un camp de jour pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier est d'accord pour s'occuper du camp de jour pour la saison estivale 2024;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier s'est occupé de faire les entrevues pour les postes d'emplois de coordonnateur et d'animateurs du camp de jour 2024 avec l'approbation par courriel des élus municipaux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité mandate le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Yves Chassé, à s'occuper de la gestion et de l'administration du camp de jour 2024;

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité est autorisé à rembourser tous les frais requis pour les activités du camp de jour 2024 au directeur général et greffier-trésorier.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-14
ENGAGEMENT D'UN COORDONNATEUR ET DE DEUX (2) ANIMATEURS DU
CAMP DE JOUR 2024

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier s'est occupé de faire les entrevues pour les postes d'emplois de coordonnateur et d'animateurs du camp de jour 2024;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a retenues une (1) candidature pour le poste de coordonnateur et deux (2) candidatures pour les postes d'animateurs du camp de jour 2024;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité engage suite aux recommandations du directeur général, Monsieur Samuel Labrie comme coordonnateur et Madame Jeanne Gagnon, Monsieur Félix Mallet comme animateurs du camp de jour pour la saison estivale 2024 aux conditions détaillées dans les offres d'emplois sous la supervision du directeur général;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue les contrats liant les parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-15
DEMANDE D'UN MONTANT DE 500.00\$ DE MADAME JOHANNE DION-
PROJETS COMMUNAUTAIRES-ACTIVITÉS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la demande d'un montant de 500.00\$ de Madame Johanne Dion pour l'organisation d'activités pour les aînés;

CONSIDÉRANT QUE ces activités seront organisées par Madame Johanne Dion et Madame Johanne Deschênes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Vincent Noël-Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité accepte de verser un montant de 500.00\$ pour les activités organisées pour les aînés et que ce montant soit pris dans le poste budgétaire projets communautaires.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-16
PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE-
APPROBATION DU PLAN STRUCTURE POUR SOUMISSION

CONSIDÉRANT QUE LE Centre de services d'architecture de l'Office d'habitation de La Matanie et la firme d'ingénieurs Innovation Amerik Division Matane s.e.n.c. ont déposés le plan structure pour soumission pour le projet d'aménagement d'une bibliothèque municipale;

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance dudit document;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve le plan structure préparé par le Centre de services d'architecture de l'Office d'habitation de La Matanie et la firme d'ingénieurs Innovation Amerik Division Matane, s.e.n.c.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-17
ADJUDICATION DE CONTRAT-PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance de la seule soumission sur invitation reçue dans le cadre du projet d'aménagement de la bibliothèque municipale, soit :

*L'Équipe Rénovation : 72,256.20\$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Johanne Dion et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adjuger en faveur de L'Équipe Rénovation pour le projet d'aménagement de la bibliothèque municipale pour un montant de soixante-douze-mille-deux-cent-cinquante-six-dollars et vingt-cents (72,256.20\$) taxes incluses;

QUE l'adoption de la présente résolution constitue le contrat liant les deux (2) parties.

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-18

JOURNÉE DE LA CULTURE-5À7-28 SEPTEMBRE 2024

CONSIDÉRANT QUE Madame Johanne Dion a informé le conseil municipal que dans le cadre des Journées de la culture prévues en septembre 2024, un 5 à 7 sera organisé le 28 septembre 2024 qui aura pour thème : A la découverte de nos artisans;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Lefrançois et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve l'activité d'un 5 à 7 sous le thème : A la découverte de nos artisans, qui sera organisé le 28 septembre 2024 dans le cadre de la Journée de la culture;

QUE les frais encourus pour cette activité sera pris dans le poste budgétaire : projets communautaires.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, Monsieur Andrew Turcotte, invite les six (6) personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (début : 19h31, fin : 19h41).

RÉSOLUTION NUMÉRO 2024-07-19

LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Il est proposé par Madame Johanne Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

DE lever la séance ordinaire du 08 juillet 2024, l'ordre du jour étant épuisé et la séance est levée à 19h42.

Je, soussigné, Andrew Turcotte, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 132 (2) du Code municipal du Québec.

ANDREW TURCOTTE
MAIRE

YVES CHASSÉ, GMA
DIRECTEUR GÉNÉRAL
GREFFIER-TRÉSORIER